

L'an deux mil vingt-et-six, le 23 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15			
Présents : 12			
Votants : 14			
Votes	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, Mme Noémie CHARTRIN, M. Vincent CERISIER, Mme Emmanuelle FAUTREL, M. Bruno MARTIN, Mme Émilie BORGET, M. Alexis BERJONNEAU, Mme Valérie SPOTO, M. Stéphane THOULISSE.

Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU, Mme Cindy VILLEMONT, Mme Aurore GERMANEAU.

Étaient absents :

Procurations :

M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;
Mme Cindy VILLEMONT donne procuration à Mme Gisèle THEUTTHOUNE

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des représentants au comité syndicat – Collège – Travaux publics – SIMER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté n° 2016-D2/B1-054 en date du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER) et en particulier son article 5.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est membre du SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural) et que, conformément aux dispositions statutaires du Syndicat et à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, la Commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelé(s) à le représenter au sein du comité syndicat – collège « travaux publics ».

Considérant que l'élection de ces derniers est ensuite soumise au vote du Conseil Municipal.

AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49

086-218600062-20260423-23042026_21-DE
Reçu le 04/05/2026

mairie@antigny86.fr

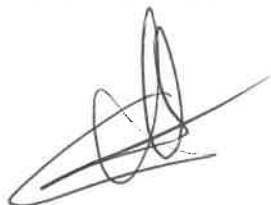
DÉLIBÉRATION N° 2026/21

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, sont ainsi nommés délégués au sein du comité syndical – collège « travaux publics » du SIMER :

- Délégué titulaire : Noémie CHARTRIN
- Délégué suppléante : Gisèle THEUTTHOUNE

Fait à ANTIGNY, le 24 avril 2026

La secrétaire de séance,
Noémie CHARTRIN



Le Maire,
Vincent LAUER

